

Un exploitant bio réunit 39 000 € sur Internet

Philippe Ledan, exploitant laitier bio de Saint-Yvi, a rassemblé 39 000 € sur AgriLend, une plateforme de prêts participatifs. Ces fonds lui permettront de développer son activité.

« J'ai été étonné de voir autant de gens s'intéresser à mon entreprise », confie Philippe Ledan, sourire aux lèvres.

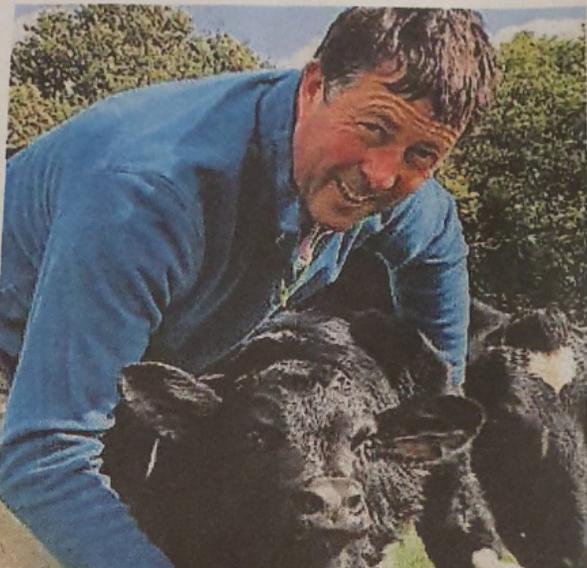
Ce père de famille de 55 ans, à la tête du Gaec de Gorrequer, une exploitation laitière bio, située à Saint-Yvi, a réussi à rassembler 39 000 € grâce à AgriLend, une plateforme de prêts participatifs dédiée à la filière agricole. « À défaut d'être actuellement en possession de tous les documents nécessaires pour réaliser un emprunt bancaire classique, j'ai choisi cette option. »

« Il me manque encore 10 000 € pour financer mon projet de développement dans son intégralité », ajoute Philippe Ledan.

Toutefois, il ne semble pas inquiet. En seulement deux semaines, 141 personnes ont prêté de l'argent à l'exploitant. « Chaque internaute a, en moyenne, avancé 282 € ! » s'étonne-t-il, calculète à la main. Les intéressés ont encore douze jours pour aider le Saint-Yvien dans son projet d'expansion.

Complémentaire aux banques

Acheter des pots de yaourt et des opercules, multiplier le nombre de pâturages, aménager des chemins pour que les vaches puissent être amenées d'un champ à un autre sans qu'elles ne s'abîment les sabots... Voilà à quoi serviront les fonds récoltés



« Mon frère et moi avons repris cette exploitation laitière en 1985, avec pas un sou en poche. »

PHOTO : OUEST-FRANCE

grâce à AgriLend.

« Nos ventes de yaourts ont fortement augmenté. Nous devons nous développer pour être en mesure de répondre à cette demande », expli-

associé dans l'entreprise. Cette dernière opération coûte très cher. Je ne pourrai pas avoir tout l'argent nécessaire via AgriLend. Il me faudra me tourner vers les banques », explique-t-il.

Si la plateforme participative peut réunir jusqu'à un million d'euros, « les emprunteurs ont cinq ans pour rembourser les internautes. Plus le montant prêté est important, plus les échéances sont longues », explique François Fromaget, cofondateur d'AgriLend. « La plateforme a pour vocation de venir en complément des banques », ajoute-t-il.

Les agriculteurs doivent présenter à AgriLend les résultats comptables de la société sur les trois dernières années, cinq derniers relevés bancaires et un bilan prévisionnel comptable sur cinq ans avant de voir leur demande de financement être diffusée sur la toile. « AgriLend est un intermédiaire entre les sociétés et les créanciers. Nous nous devons d'assurer à ces derniers une sécurité de remboursement », ajoute François Fromaget.

Un taux d'intérêt annuel de 5 % est appliqué aux prêts participatifs d'AgriLend. Les intérêts sont reversés aux internautes.

Chloé LE CORNIC.

que Philippe Ledan.

Cependant, le Saint-Yvien ne pourra pas financer tous ses projets grâce à AgriLend. « Nous voulons acheter une étable neuve et faire entrer un